



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Adoption du « Règlement numéro 2026-005, pour établir une tarification pour la fourniture de biens et de services »

Je, soussignée, donne avis que le « Règlement numéro 2026-005, pour établir une tarification pour la fourniture de biens et de services » a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026.

Les tarifs établis par le présent règlement sont applicables à tous les biens, services, ou activités mentionnées au présent règlement et dispensés par la municipalité du Canton de Wentworth.

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement 2018-010-03 « *Règlement numéro 2018-010-03, modifiant le règlement sur l'administration de la réglementation d'urbanisme 2018-010* », les honoraires exigés pour l'étude de toute demande de permis ou autorisation se retrouvent dorénavant dans le règlement de tarification pour la fourniture de biens et services en vigueur au moment de la demande.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 3^{ième} jour de juin 2026.

Natalie Black,
Directrice générale et greffière-trésorière